

Le lundi 30 mai 2011

Madame Anne-Lyne Boutin, coordonnatrice  
**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT**  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue St-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

**OBJET : Bureau d'audiences publiques – Ligne Maurice-Lanaudière  
Compensation financière accordée par Hydro-Québec  
à la Ville de Joliette – Document requis**

---

Madame,

Lors de l'audience publique du BAPE tenue le 24 mai dernier, à laquelle participait le directeur du service de l'Aménagement du territoire de la Ville de Joliette, M. Sylvain Gagnon, les commissaires ont exprimé leur désir de connaître les intentions de la Ville quant à l'utilisation de la compensation financière accordée par Hydro-Québec. Celle-ci serait approximativement de 250 000 \$ selon les informations qui nous ont été fournies.

Nous avons déjà planifié le financement et la réalisation de projets importants à caractère communautaire et/ou environnemental. Un de ceux-ci sera mis en œuvre dès l'été prochain, à savoir la première étape de la réhabilitation (plantation massive) d'une partie des berges de la rivière l'Assomption, dans le secteur Saint-Pierre sud, au coût approximatif de 375 000 \$.

D'autres projets sont en gestation pour une réalisation à court terme, notamment la mise en valeur de l'Île Vessot, propriété de la Ville (biodiversité), la mise en œuvre du réseau cyclable (plan directeur adopté en 2010) pour l'ensemble du territoire municipal, la modernisation de parcs urbains, le plan de lutte aux gaz à effet de serre, etc.

.../2

Vous comprendrez que ces interventions requièrent une planification assez rigoureuse (financement, plans et devis, appels d'offres, échéancier de réalisation de travaux, etc.).

C'est pourquoi nous souhaiterions connaître quand la compensation financière nous sera rendue accessible et à quelles conditions. Par exemple, serait-il possible d'engager les fonds attendus, dès 2011, à la lumière d'une entente de principe conclue avec Hydro-Québec relativement à un projet retenu d'un commun accord?

Par ailleurs, nous tenons à rappeler qu'Hydro-Québec s'est engagée auprès de la Ville de Joliette, à réaliser à ses frais et à l'occasion des travaux d'aménagement de la nouvelle ligne, les travaux de démantèlement des installations de l'ancienne halte routière (autoroute 31, côté Ouest) et d'aménagement des lieux (essentiellement des travaux de plantation). Ceux-ci ne font pas partie de la compensation mentionnée précédemment.

Dans l'attente des informations demandées, nous demeurons à votre disposition pour de plus amples informations et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

RENALD GRAVEL, M.A.  
Directeur général

RG/mstg

p. j. Documents demandés au service d'Aménagement du territoire

c. c. M. René Laurin, maire de Joliette  
M. Sylvain Gagnon, directeur, Aménagement du territoire